

Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 27  
Membres présents: 224  
Suffrages exprimés: 26

République Française

Délibération N° 2021-45  
Conseil Municipal du 28 Avril 2021

**DATE DE CONVOCATION** : 22 Avril 2021

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- M.H. AUBINEAU T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – J.P. DESLIAS –K. PERROIS - S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL - S.RAYNAUD – C. NANGLARD – P. BERTON – C. RAFIN

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS** : P. ORMECHE – J.F. CESSAC – S. DELIMOGEES

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : P. BERTON

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021 par délibération n° 2021-22 du Conseil Municipal du 24 mars 2021,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les ajustements nécessaires suite à la réception d'un mail de Monsieur le Trésorier avec les prévisions budgétaires modifiées suite à la réception des bases d'impositions prévisionnelles, du coefficient et des compensations d'exonérations pour 2021.

Monsieur le Maire en donne lecture et commente :

Article	Opération	Désignation	Montant
FONCTIONNEMENT - Recettes			
73111	-	Contributions directes	- 107 500.00 €
74834	-	Compensation au titre de la taxe foncière	107 500.00 €
			- €

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 26 VOIX POUR** décide :

- d'adopter les modifications de crédits présentés sous la décision modificative n° 1,
- de charger Monsieur le Maire de transmettre au Comptable Public la présente délibération pour sa prise en charge.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE